

Communication municipale n° 565/2012

Séance du Conseil communal du 25 juin 2012

Extension des locaux de l'Association Police Lavaux (APOL) dans le bâtiment situé à la route de Lavaux 216

Le 26 septembre 2010, le peuple vaudois décidait la réorganisation de sa sécurité publique et se prononçait en faveur d'une police coordonnée. L'Association Police Lavaux fait partie intégrante du dispositif sécuritaire vaudois et, à ce titre, elle recevra très prochainement son accréditation.

Pour répondre à cette nouvelle organisation, dont la base légale a été validée par le Grand Conseil, l'Association doit répondre à un certain nombre de critères parmi lesquels figurent la création de deux locaux d'audition, d'un local de type LAVI (Loi sur l'aide aux victimes), ainsi que d'une seconde cellule de rétention.

Les travaux requis dans le bâtiment de la route de Lavaux 216 sont scindés en deux étapes :

- 1) transfert dans les étages de bureaux/vestiaires + création d'un local de type LAVI, permettant la création, dans les espaces ainsi libérés au rez-de-chaussée, de deux locaux d'audition : en cours de réalisation ;
- 2) aménagement d'une seconde cellule de rétention : 1^{er} semestre 2013.

La planification et le financement de ces travaux sont dès lors prévus de la manière suivante :

1) TRAVAUX REALISES EN 2012

DESCRIPTIF	MONTANTS TTC
Rez-de-chaussée Création d'une ouverture entre le poste et la cage d'escalier de l'immeuble, création de 2 locaux d'audition, déplacement de la salle de conférence, agrandissement du secrétariat/réception dans le bureau Nord	15'000.--
1^{er} étage Création des bureaux du Commandant et de son secrétariat, création d'un local de type LAVI	25'000.--
2^{ème} étage Création des bureaux du remplaçant du Commandant et de l'assistante de direction en charge de la police administrative, création de vestiaires	25'000.--
Divers et imprévus	5'000.--
Total travaux TTC	70'000.--

Au vu du montant de Fr. 29'000.-- déjà porté au budget 2012 pour divers travaux projetés dans le bâtiment de la route de Lavaux 216 (compte 118.3141.04), une demande de crédits supplémentaires d'un montant de Fr. 41'000.-- sera soumise à l'approbation du Conseil communal en fin d'année 2012.

Le coût de ces aménagements sera répercuté sur les baux à loyer à compter du 1^{er} juin 2012.

2) TRAVAUX A REALISER EN 2013

DESCRIPTIF	MONTANTS TTC
Sous-sol Création d'une cellule supplémentaire, y compris modification des locaux annexes	55'000.--
Total travaux TTC	55'000.--

Ces travaux seront inscrits au budget 2013 sous la forme d'une dépense d'investissement ordinaire (minipréavis municipal), qui sera soumise à l'approbation du Conseil communal en décembre 2012.

Lutry, le 18 juin 2012